



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 24 MARS 2022 À 19 h AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

PRÉSENCES

Mme Josée Filion, présidente-directrice générale (PDG)
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente
M. Rémi Bertrand, *par visioconférence*
M. Luc Cadieux, membre observateur, *par visioconférence*
Mme Marie-Christine Fournier, *par visioconférence*
M. Michel Hébert
Mme Catherine Janelle, *par visioconférence*
M. Xavier Lecat
Mme Claire Major, *par visioconférence*
M. Mathieu Nadeau, *par visioconférence*
Dr Jean-François Simard, *par visioconférence*

ABSENCES MOTIVÉES

M. Michel Roy, président
Mme Monique Séguin
M. François-Régis Fréchette
Dr Oussama Sidhom

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES (*par visioconférence*) :

M. Stéphane Lance, directeur général adjoint
Dr Nicolas Gillot, directeur des services professionnels et de la pertinence clinique (DSPPC)
M. Michel Parent, directeur nouvel hôpital en Outaouais et transition
Mme Julie Whissel, directrice adjointe des services techniques et logistiques (DSTL)
Mme Josée Beurivage, directrice déficience et réadaptation (DDR)
M. Benoît Major, directeur programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)
M. Bruno Desjardins, adjoint intérimaire à la PDG
M. Julien-Charles Paradis, adjoint à la PDGA
Mme Marie-Pier Després, cheffe de service intérimaire en communications (DRHCAJ)

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

Une quinzaine de personnes assistent à la rencontre.

NOTES :

Une séance plénière non publique a précédé la séance régulière et publique de 17 h à 19 h 00. Les points suivants ont été traités :

- Mot de la vice-présidente du conseil d'administration
- Rapport de la présidente-directrice générale
 - Covid-19 - 6e vague
- Tableau de bord stratégique du conseil d'administration
- Projet culture juste
- Projet nouvel hôpital - Mise à jour
- Nomination de cadres supérieurs

1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

La vice-présidente constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00. Elle souhaite la bienvenue à M. Rémi Bertrand, récemment nommé au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais.

CISSSO-053-2022

ATTENDU que la séance a lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au 80 avenue Gatineau, Gatineau (Québec) en la présence de la vice-présidente du conseil d'administration, Mme Christiane Morin-Carle et de la présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, Mme Josée Filion;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- M. Rémi Bertrand
- M. Luc Cadieux, membre observateur
- Mme Marie-Christine Fournier

- Mme Catherine Janelle
- Mme Claire Major
- M. Mathieu Nadeau
- Dr Jean-François Simard

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

2 Période de questions du public

Deux membres du public demandent la parole:

- M. Jean Riopel, président et utilisateur des services de Logement intégré de Hull pose la question suivante: Afin de répondre à la politique Chez soi mon premier choix, aux exigences du renouvellement du contrat avec SDO, soutenir le maintien de l'organisme et augmenter le financement à la mission, que prévoit faire le CISSS de l'Outaouais afin que les 17 membres utilisateurs, soient assurés de leurs services et soins à domicile, évitant ainsi l'institutionnalisation?
- La présidente directrice générale précise que le dossier de Logement intégré de Hull est une préoccupation réelle pour l'établissement. La Direction des services multidisciplinaires (DSMC) et la Direction de la déficience et réadaptation (DDR) travaillent de concert pour identifier des pistes de solutions aux enjeux qui ont été nommés. La volonté du CISS de l'Outaouais est de maintenir ce milieu de vie pour les 17 personnes. Mme Josée Beurivage, directrice DDR prend la parole et souligne que Logement intégré de Hull opère sous un modèle novateur qui permet de diversifier l'offre d'hébergement dans la région. Des efforts sont faits pour identifier des solutions visant à soutenir davantage l'organisme. Une rencontre sera organisée dans les prochains jours et Logement intégré de Hull sera contacté afin d'y participer.
- Mme Cécile Patry, vice-présidente du comité des usagers de la Vallée-de-la-Gatineau demande la parole afin de questionner le conseil d'administration sur la dénomination du futur CHSLD Maniwaki. Des difficultés techniques avec la visioconférence empêchent toutefois de poursuivre l'échange.
- La PDG informe le conseil d'administration qu'elle entrera directement en contact avec Mme Patry dans les prochains jours pour répondre à ses questions.

3 Tableaux et rapports

3.1 Tableau des suivis

No	Sujet	Suivi
2	Période de questions	Un membre du personnel de la DRHCAJ a communiqué avec le résident du C.A. du Centre Islamique de l'Outaouais pour compléter la réponse à la question posée le 24 février 2022.
6.1	Renouvellement du mandat de la PDG	La résolution a été acheminée au ministre de la Santé et des Services sociaux le 2 mars 2022.
6.2	Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département d'imagerie médicale	Le document a été diffusé à l'interne.
6.3	Politique d'allaitement	Le document a été diffusé à l'interne.
6.4	Politique Soutien et développement des cadres	Le document a été diffusé à l'interne.



7.2	Rapport trimestriel AS-617 (période 9)	Transmission du rapport avec la résolution du CA dans les délais requis.
8.3	Reconnaissance de la contribution à l'amélioration de la qualité	Les résolutions de reconnaissance ont été acheminées aux personnes concernées, et les mentions faites dans l'Info-CA : <ul style="list-style-type: none"> • Remerciement aux employés de la Direction des ressources financières • Remerciement aux employés - 5e vague COVID-19

3.2 Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale, Mme Josée Filion, dépose le tableau de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration et souligne les événements suivants:

- Elle a participé le 16 mars dernier à une rencontre du Comité des usagers (CUCI), en compagnie de M. Benoît Major, directeur programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA).
- La veille de la séance du conseil d'administration, elle prenait part à une séance du conseil d'administration de la Fondation santé Gatineau.
- La semaine dernière, elle participait en compagnie de plusieurs partenaires régionaux à une rencontre portant sur la planification stratégique de l'Université du Québec en Outaouais.
- Lundi dernier, elle était présente à Maniwaki pour participer conjointement avec le Centre de formation professionnelles au début du programme local de formation de 16 nouvelles infirmières auxiliaires.
- Elle a rencontré la préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour échanger sur le modèle de gestion de proximité.
- En début mars, elle est allée à la rencontre de l'ensemble des gestionnaires de la Vallée-de-la-Gatineau pour échanger avec eux sur le contexte plus difficile des derniers mois, marqué par diverses sorties médiatiques.

Rapport d'activités PDG- Période du 25 février 2022 au 24 mars 2022

Dates	Activités externes – Rencontres
25 février 2022	Rencontre de préparation - Table ronde avec la France (SIA partners)
25 février 2022	Visioconférence – Comité exécutif CHAU no. 12 (CIM-Conseil)
25 février 2022	Entrevue radiophonique – 104,7
28 février 2022	Entrevue radiophonique - CHGA
1 ^{er} mars 2022	Entrevue Info de la Vallée
3 mars 2022	Visioconférence MSSS – PMA (Procréation médicale assistée)
4 mars 2022	Rencontre de préparation - Table ronde avec la France (SIA partners)
4 mars 2022	Visioconférence – Comité de gestion nouvel hôpital CISSS Outaouais (MSSS et SQI)
10 mars 2022	Table ronde digitale avec la France – Atteindre l'égalité professionnelle : comment agir? (SIA Partners)
15 mars 2022	Visioconférence – Stratégie territoriale sur la main-d'œuvre – M. Gauld, conseiller RH
16 mars 2022	Rencontre avec le CUCI
18 mars 2022	Visioconférence – Planification stratégique 2022-2026 UQO
21 mars 2022	Conférence de presse – Maniwaki – Cohorte SASI
21 mars 2022	Entrevue Le Droit avec Justine Mercier
22 mars 2022	Visioconférence – Conseil d'administration de la Fondation Santé Gatineau
22 mars 2022	Rencontre MRC Vallée-de-la-Gatineau (Gracefield)
24 mars 2022	Visioconférence – Rencontre TNPIN
Dates	Activités internes - Rencontres
28 février 2022	Visioconférence – Rencontre interne CHAU
28 février 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire - Michel Parent (DPNH)
28 février 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Pascal Chaussé
1 ^{er} mars 2022	Rencontre du Comité de coordination organisationnelle locale (CCOL) Secteur Vallée-de-la-Gatineau
2 mars 2022	Rencontre annuelle d'appréciation des comportements de gestion – Nicole Dupuis
14 mars 2022	Visioconférence – Rencontre des gestionnaires



14 mars 2022	Rencontre annuelle d'appréciation des comportements de gestion – Stéphane Lance (DGA)
14 mars 2022	Visioconférence – Comité stratégique en prévention des infections (PCI)
14 mars 2022	Visioconférence – Comité RH du CA
15 mars 2022	Rencontre avec président du CA, M. Roy
15 mars 2022	Visioconférence - Rencontre d'accueil d'un nouveau membre du C.A. (M. Bertrand)
15 mars 2022	Entrevues – Poste de directeur RH
15 mars 2022	Entrevues – Postes de directeurs adjoints RH
16 mars 2022	Entrevue – Postes de directeurs adjoints RH
16 mars 2022	Visioconférence – Rencontre du CECMDP
17 mars 2022	Entrevue – Poste de directeur adjoint RH
17 mars 2022	Visioconférence - Rencontre statutaire – Dr Pham Dinh, médecin examinateur
18 mars 2022	Visioconférence – Adjoints à la direction des services multidisciplinaires et de proximité (DSMC)
18 mars 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Marion Carrière (CPQS)
18 mars 2022	Visioconférence – CISSSO Académie
21 mars 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Mohsen Vaez (DTBI)
22 mars 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Michel Parent (DPNH)
22 mars 2022	Rencontre avec C. Legault, présidente du comité local des infirmières et infirmiers auxiliaire (CIIA)
23 mars 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Brigitte Pinard (DSPu)
23 mars 2022	Visioconférence – CECM
23 mars 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Julie Whissell (DSTL intérim)
23 mars 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Pascal Chaussé
23 mars 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Marie-Pier Després, intérim communications
24 mars 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Murielle Côté (DRF)
COVID-19	
Comité de gestion réseau (CGR)	
17 mars 2022 – Tableau de bord performance	
17 mars 2022 – COVID-19	
22 mars 2022 - Budget	
Rencontre avec les syndicats	
25 février 2022 : Rencontre intersyndicale	
25 février 2022 : Rencontre avec APTS	

3.3 Mot de la représentante du Comité des usagers (CUCI)

La représentante du Comité des usagers (CUCI), Mme Claire Major, informe le C.A. des éléments suivants:

- Elle remercie Mme Josée Fillion pour sa participation à la rencontre CUCI du 16 mars 2022.
- Elle a le plaisir d'annoncer que le comité des usagers de Papineau est à nouveau fonctionnel et opérationnel.
- Pour le territoire du Pontiac, des discussions sont en cours pour répartir les activités du comité des usagers.
- Le CUCI a acquis les droits d'auteur pour une vidéo présentant les 12 droits des usagers, qui sera diffusé sur le site Web et en circuit fermé dans les installations qui disposent d'un tel service.
- Le CUCI travaille à la rédaction du plan d'action 2022-2027. Lorsque le document sera terminé, il sera partagé avec le CISSS de l'Outaouais.
- Le CUCI est sur le point d'adopter son Guide de fonctionnement et de communication.
- Finalement, la reddition de compte 2021-2022 du CUCI sera soumise à l'assemblée générale annuelle prévue le 25 mai 2022.

4 Agenda consensuel

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 24 février 2022

CISSSO-054-2022

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 24 février 2022 tel que déposé.

4.2 Statuts et privilèges

4.2.1 Mme Alexandrine Frappier – Pharmacienne (404156)

CISSSO-055-2022

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 246 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la pharmacienne Mme Alexandrine Frappier a adressé une demande de nomination de la façon prévue au règlement pris en vertu du paragraphe 1er de l'article 506;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0051);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Mme Alexandrine Frappier et des privilèges au département de pharmacie à partir du 28 décembre 2021 aux installations suivantes :

Installation principale : Hôpital de Hull

Installation secondaire : toutes les installations du CISSS de l'Outaouais

Privilèges : Pharmacie

4.2.2 Mme Valérie Lavoie – Pharmacienne (4041481)

CISSSO-056-2022

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 246 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la pharmacienne Mme Valérie Lavoie a adressé une demande de nomination de la façon prévue au règlement pris en vertu du paragraphe 1er de l'article 506;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0052);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Mme Valérie Lavoie et des privilèges au département de pharmacie à partir du 24 janvier 2022 aux installations suivantes :

Installation principale : Hôpital de Gatineau

Installation secondaire : toutes les installations du CISSS de l'Outaouais

Privilèges : Pharmacie

4.2.3 Mme Carolanne Mongeon – Pharmacienne (4041390)

CISSSO-057-2022

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 246 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la pharmacienne Mme Carolanne Mongeon a adressé une demande de nomination de la façon prévue au règlement pris en vertu du paragraphe 1er de l'article 506;



ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0053);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Mme Carolanne Mongeon et des privilèges au département de pharmacie à partir du 14 février 2022 aux installations suivantes :

Installation principale : Hôpital de Gatineau
Installation secondaire : toutes les installations du CISSS de l'Outaouais
Privilèges : Pharmacie

4.2.4 Dr Ammar Alfayad – Omnipraticien (18081)

CISSSO-058-2022

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0054);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Ammar Alfayad des privilèges en soins à domicile au département de médecine générale service du Pontiac à l'installation du Centre multi SSS Mansfield et Pontefract et le CLSC et Centre de service externe de Shawville à partir du 1 juillet 2022.

Statut : actif
Département/service : Urgences / Pontiac

Installation principale :
Installation du Pontiac: Centre multi SSS Mansfield et Pontefract
Privilèges : Urgence : urgence MU, garde / Médecine générale : évaluations médicales en externe, inscription et suivi de patients, soins à domicile.

Installations secondaires :
Installation du Pontiac: CLSC de Chapeau
Privilège : évaluations médicales en externe, inscription et suivi de patients en externe.
Installation du Pontiac : Hôpital et CHSLD du Pontiac
Privilèges : hospitalisation, évaluations médicales en externe, garde, soins intensifs excluant Hull, soins de longue durée
Installation du Pontiac : CHSLD Mansfield et Pontefract
Privilèges : garde, soins de longue durée
Installation du Pontiac : CLSC et Centre de service externe de Shawville
Privilèges : Soins à domicile
Installation du Pontiac : CHSLD du Pontiac
Privilèges : Soins de longue durée

4.2.5 Dr Fresnel Alvarez – Omnipraticien (12592)

CISSSO-059-2022

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;



ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0055);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Fresnel Alvarez des privilèges en urgence au département de médecine générale service de Papineau à l'installation du CLSC et CHSLD Petite-Nation à partir du 1 mars 2022.

Statut : actif

Département/service : Médecine générale / Vallée-de-la-Gatineau

Installation principale :

Installation de Vallée-de-la-Gatineau : Hôpital de Maniwaki

Privilèges : hospitalisation, garde, soins intensifs, urgence MU, garde, échographie ciblée en médecine d'urgence.

Installation secondaire :

Installation de Papineau: CLSC et CHSLD Petite-Nation

Privilèges : urgence.

4.2.6 Dre Claudie Dallaire – Omnipraticienne (15406)

CISSSO-060-2022

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0056);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Claudie Dallaire des privilèges en soins de longue durée au département de médecine générale service de Papineau à l'installation de l'Hôpital et CHSLD de Papineau à partir du 24 février 2022.

Statut : actif

Département/service : Médecine générale / Papineau

Installation principale :

Installation de Papineau : Hôpital et CHSLD de Papineau

Privilèges : Hospitalisation, garde, soins intensifs excluant Hull, soins de longue durée.

Installation secondaire :

Installation de Gatineau: Mathieu Froment Savoie

Privilèges : unité de soins palliatifs.

4.2.7 Dr Arnaud Desbordes – Omnipraticien (15855)

CISSSO-061-2022

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;



ATTENDU la recommandation comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0057);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Arnaud Desbordes des privilèges en soins à domicile au département de médecine générale service Des Collines à l'installation du CLSC Val-des-Monts à partir du 17 janvier 2022.

Statut : actif

Département/service : Médecine générale / Gatineau

Installation principale :

Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Privilèges : hospitalisation, garde, unité de gériatrie.

Installations secondaires :

Installation de Gatineau: Hôpital de Hull

Privilèges : hospitalisation, garde, unité de gériatrie.

Installation de Gatineau : CLSC de Gatineau Le Guerrier

Privilèges : soins à domicile

Installation de Gatineau : Centre multi SSS de Gatineau

Privilèges : soins à domicile.

Installation de Papineau : Hôpital et CHSLD de Papineau

Privilèges : soins de longue durée.

Installation de Papineau : CHSLD Vallée-de-la-Lièvre

Privilèges : soins de longue durée.

Installation de Papineau : CLSC Vallée-de-la-Lièvre

Privilèges : soins à domicile.

Installation Des Collines : CLSC Val-des-Monts

Privilèges : soins à domicile.

4.2.8 Dre Geneviève Ducharme-Tritres – Omnipraticienne (20700)

CISSSO-062-2022

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0058);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Geneviève Ducharme-Tritres des privilèges en hospitalisation, garde, unité de gériatrie au département de médecine générale service de Gatineau à l'installation de l'Hôpital de Gatineau à partir du 1 avril 2022.

Statut : actif

Département/service : Médecine générale / Hull-Aylmer

Installation principale :

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : hospitalisation, garde, trousse médico-légale.

Installation secondaire :

Installation de Gatineau: Hôpital de Gatineau

Privilèges : hospitalisation, garde, unité de gériatrie, trousse médico-légale.



CISSSO-063-2022

4.2.9 Dr Cédric Fréchette – Omnipraticien (20718)

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0059);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Cédric Fréchette des privilèges en échographie ciblée en médecine d'urgence au département d'urgences service de Hull-Gatineau à l'installation de l'Hôpital de Hull et l'Hôpital de Gatineau à partir du 5 février 2022.

Statut : actif

Département/service : Urgence / Hull-Gatineau

Installation principale :

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : urgence MU, garde, échographie ciblé en médecine d'urgence.

Installation secondaire :

Installation de Gatineau: Hôpital de Gatineau

Privilèges : urgence MU, garde, échographie ciblé en médecine d'urgence.

4.2.10 Dre Fatou Mbacke – Omnipraticienne (19859)

CISSSO-064-2022

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0060);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Fatou Mbacke des privilèges en hospitalisation, garde au département de médecine générale service de Hull/Aylmer à l'installation de l'Hôpital de Hull à partir du 1 mars 2022.

Statut : actif

Département/service : Médecine générale / Papineau

Installation principale :

Installation de Papineau : Hôpital et CHSLD de Papineau

Privilèges : hospitalisation, évaluations médicales en externe, garde, soins intensifs.

Installations secondaires :

Installation de Papineau: CHSLD Vallée-de-la-Lièvre

Privilèges : soins de longue durée.

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : hospitalisation, garde.

4.2.11 Dr Louis-Pierre Savoie – Médecine interne (00843)



CISSSO-065-2022

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0061);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Louis-Pierre Savoie des privilèges en hospitalisation au département de médecine spécialisée service de médecine interne aux installations du CISS de l'Outaouais à partir du 1 janvier 2022.

Statut : actif

Département/service : Médecine spécialisée / Médecine interne

Installation principale :

Installation de Vallée-de-la Gatineau : Hôpital de Maniwaki

Privilèges : hospitalisation, consultation et suivi, garde, bronchoscopie avec supervision.

Installation secondaire :

Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais

Privilèges: hospitalisation, consultation et suivi, garde, bronchoscopie avec supervision.

4.2.12 Dre Sarah Sukhdeo – Omnipraticienne (16487)

CISSSO-066-2022

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0062);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Sarah Sukhdeo des privilèges en soins de longue durée, garde au département de médecine générale service du Pontiac à l'installation du CHSLD Mansfield et Pontefract à partir du 1 juillet 2022.

Statut : actif

Département/service : Médecine spécialisée / Pontiac

Installation principale :

Installation du Pontiac : Hôpital du Pontiac

Privilèges : Médecine générale: hospitalisation, évaluations médicales en externe, garde, soins intensifs excluant Hull, soins de longue / Urgence: urgence MU, garde.

Installations secondaires :

Installation du Pontiac: Centre multi SSS Mansfield et Pontefract

Privilèges : Médecine générale: évaluations médicales en externe, inscription et suivi de patients en externe, soins à domicile / Urgence: urgence MU, garde.

Installation du Pontiac : CLSC de Shawville

Privilèges : évaluations médicales en externe, inscription et suivi de patients, soins à domicile.

Installation du Pontiac : CHSLD du Pontiac

Privilèges : soins de longue durée, garde.



Installation du Pontiac : CHSLD Mansfield et Pontefract
Privilèges : soins de longue durée, garde.

4.2.13 Dre Guylène Thériault – Omnipraticienne (96352)

CISSSO-067-2022

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation comité exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0063);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Guylène Thériault des privilèges en soins de longue durée, garde au département de médecine générale service de médecine communautaire urbaine à l'installation du CHSLD La Pietà à partir du 1 avril 2022.

Statut : actif

Département/service : Santé publique

Installation principale :

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Prévention et contrôle des maladies transmissibles: consultation et suivi, recherche, garde en maladies infectieuses/ Prévention et promotion: consultation et suivi / Santé environnementale: consultation et suivi, garde en santé environnementale / Santé au travail: consultation et suivi, pour une maternité sans danger (PMSD).

Installations secondaires :

Installation de Gatineau: Hôpital de Gatineau

Privilèges : clinique maladie du sein.

Installation de Gatineau : GMF-U

Privilèges : inscription et suivi de patients en externe, garde, supervision et enseignement.

Installation de Gatineau : CHSLD Lionel-Émond

Privilèges : inscription et suivi de patients en externe, garde, soins de longue durée.

Installation de Gatineau : CHSLD La Pietà

Privilèges : inscription et suivi de patients en externe, garde, soins de longue durée.

4.2.14 Dre Susan Ellen Brien – Neurochirurgie actif (87646)

CISSSO-068-2022

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Susan Ellen Brien est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en chirurgie à l'installation de l'Hôpital de Hull;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0064);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission de Dre Susan Ellen Brien à partir du 1 juin 2022 à l'installation du CISSS de l'Outaouais.

Ce médecin a 13 dossiers incomplets.



4.2.15 Dr Brian Patenaude – Ophtalmologie actif (78459)

CISSSO-069-2022

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Brian Patenaude est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en chirurgie à l'installation de l'Hôpital et CHSLD du Pontiac;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0065);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER la démission de Dr Brian Patenaude à partir du 14 février 2022 à l'installation du CISSS de l'Outaouais.

Ce médecin a 1 dossier incomplet.

4.2.16 M. Bertrand Paradis – Pharmacien actif (488306)

CISSSO-070-2022

DÉMISSION

ATTENDU que M. Bertrand Paradis est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en pharmacie à l'installation de l'Hôpital et CHSLD de Papineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022 (résolution 2022-0066);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER la démission de M. Bertrand Paradis à partir du 1 avril 2022 à l'installation du CISSS de l'Outaouais.

4.2.17 Dre Siham Benyoucef (102514)

CISSSO-071-2022

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations



rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Siham Benyoucef;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Siham Benyoucef ont été déterminées;

ATTENDU que la présidente-directrice générale de l'établissement a invité Docteur Siham Benyoucef à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que la présidente-directrice générale de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Siham Benyoucef sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Siham Benyoucef s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Siham Benyoucef les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges à Docteur Siham Benyoucef (102514) à compter du 14 mars 2022 et jusqu'au 14 mars 2023 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: CR en déficience physique de l'Outaouais et une pratique secondaire dans la (les) installation (s) suivante (s) : ;
- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :
 - Statut : membre actif
 - Département/service : médecine générale / médecine communautaire urbaine
 - Privilèges associés à l'installation principale : A: hospitalisation, garde;
 - Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : ;
- c. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
- d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue



conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;

- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

4.2.18 Dre Payman Shahabi (102606)

CISSSO-072-2022

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Payman Shahabi;



ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Payman Shahabi ont été déterminées;

ATTENDU que la présidente-directrice générale de l'établissement a invité Docteur Payman Shahabi à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que la présidente-directrice générale de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Payman Shahabi sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Payman Shahabi s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Payman Shahabi les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges à Docteur Payman Shahabi (102606) à compter du 1 avril 2022 et jusqu'au 1 avril 2023 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: Hôpital et CHSLD du Pontiac et une pratique secondaire dans la (les) installation (s) suivante (s) : ;
- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :
 - Statut : membre actif
 - Département/service : médecine générale / Pontiac
 - Privilèges associés à l'installation principale : A: hospitalisation, garde, soins intensifs excluant garde;
 - Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : ;
- c. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
- d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :



- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

4.2.19 Dre Anna LExcellent Mercier (100826)

CISSSO-073-2022

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Anna LExcellent Mercier;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Anna LExcellent Mercier ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Anna LExcellent Mercier à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Anna LExcellent Mercier sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Anna LExcellent Mercier s'engage à respecter ces obligations;



ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteure Anna Lexcelent Mercier les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges à Docteure Anna Lexcelent Mercier à compter du 17 février 2022 et ce jusqu'au 17 février 2023 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: Hôpital de Gatineau et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : B: toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.

b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre actif

Département/service : anesthésiologie / Gatineau

Privilèges associés à l'installation principale : A: bloc opératoire, consultation et suivi, garde;

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : B: bloc opératoire, consultation et suivi, garde;

c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ



concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);

- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

4.3 Privilèges de recherche

CISSO-074-2022

Mme Geneviève Tardif

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Mme Geneviève Tardif, professeure à l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que Mme Geneviève Tardif détient le statut de chercheure régulière, associée ou collaboratrice au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Mme Geneviève Tardif par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Mme Geneviève Tardif en tant que chercheure associée dans l'axe de recherche Pratiques innovantes et processus de changement au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

4.4 Contrats de sages-femmes

4.4.1 Mme Mariève Bouchard

CISSO-075-2022

ATTENDU qu'en vertu du 5e alinéa de l'article 173 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (chapitre S4.2), le conseil d'administration d'un établissement doit conclure les contrats de services avec les sages-femmes conformément aux dispositions de l'article 259.2 de cette loi, le cas échéant;

ATTENDU l'offre de service de Mme Mariève Bouchard;

ATTENDU l'obligation du conseil des sages-femmes, envers le conseil d'administration, de donner son avis sur les compétences et qualifications de toutes les sages-femmes qui font une offre de service au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais;

ATTENDU l'entrevue datée du 23 mars 2021 par le comité de sélection et la recommandation favorable de ce dernier au Conseil des sages-femmes du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du Conseil des sages-femmes formulée le 14 avril 2021;

ATTENDU la recommandation de la président-directrice générale Josée Filion;



SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OFFRIR un contrat à temps partiel occasionnel à Mme Mariève Bouchard.

4.4.2 Mme Aïda Touré

CISSSO-076-2022

ATTENDU qu'en vertu du 5e alinéa de l'article 173 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (chapitre S4.2), le conseil d'administration d'un établissement doit conclure les contrats de services avec les sages-femmes conformément aux dispositions de l'article 259.2 de cette loi, le cas échéant;

ATTENDU l'offre de service de Mme Aïda Touré;

ATTENDU l'obligation du conseil des sages-femmes, envers le conseil d'administration, de donner son avis sur les compétences et qualifications de toutes les sages-femmes qui font une offre de service au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais;

ATTENDU l'entrevue datée du 23 mars 2021 par le comité de sélection et la recommandation favorable de ce dernier au Conseil des sages-femmes du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du Conseil des sages-femmes formulée le 14 avril 2021;

ATTENDU la recommandation de la président-directrice générale Josée Filion;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OFFRIR un contrat à temps partiel occasionnel à Mme Aïda Touré.

4.5 Nomination au Comité d'éthique de la recherche (CÉR)

CISSSO-077-2022

ATTENDU le Cadre réglementaire en éthique de la recherche, approuvé par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais le 16 décembre 2021;

ATTENDU l'article 1.6.1 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatif aux pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;

ATTENDU les articles 3.4, 3.6 et 3.7 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatifs à la composition du Comité d'éthique de la recherche, à la procédure de nomination et à la durée du mandat de ses membres;

ATTENDU l'article 3.10.6 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatif au quorum lors des rencontres où il y a évaluation d'un projet;

ATTENDU la candidature, l'expertise et l'intérêt manifesté par Mme Sandra Aubé Lenglin à siéger au Comité d'éthique de la recherche (CÉR) à titre de membre régulier;

ATTENDU la recommandation adoptée par le CÉR le 21 février 2022 de nommer Mme Sandra Aubé Lenglin à titre de membre régulier;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Mme Sandra Aubé Lenglin à titre de membre régulier ayant une expertise scientifique biomédicale au Comité d'éthique de la recherche. Ainsi, le mandat de Mme Sandra Aubé Lenglin est d'une durée de 36 mois, soit jusqu'au 21 février 2025.



4.6 Prolongement du mandat de la vice-présidente du conseil d'administration

CISSSO-078-2022

ATTENDU que l'article 13 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) stipule que les membres du conseil d'administration doivent procéder à tous les trois ans à l'élection du vice-président(e) en accord avec l'article 23 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et les services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2);

ATTENDU que la résolution CISSSO-261-2019 adoptée le 26 septembre 2019 nommait Mme Christiane Morin-Carle à la vice-présidence du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais jusqu'à la date de renouvellement des conseil d'administration prévue par le gouvernement du Québec, soit le 29 septembre 2021;

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a reporté le processus de renouvellement des membres du conseil d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux à l'automne 2022 en raison de la pandémie de la COVID-19;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROLONGER le mandat de Mme Christiane Morin-Carle à la vice-présidence du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais et de la renommer à ce poste jusqu'à la date de renouvellement des membres du conseil d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux.

5 Qualité des soins et sécurité des usagers

5.1 Recommandation du comité de révision ayant pour objet l'amélioration de la qualité des soins ou services

CISSSO-079-2022

ATTENDU que l'article 57 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux spécifie qu'un comité de révision « peut formuler des recommandations ayant notamment pour objet l'amélioration de la qualité des soins ou services médicaux, dentaires et pharmaceutiques dispensés dans un centre exploité par un établissement du territoire du réseau local de services de santé et de services sociaux »;

ATTENDU la recommandation CRP-012-2022 du comité de révision du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 mars 2022;

ATTENDU que la communication entre l'utilisateur et le professionnel de la santé est un élément majeur de la prestation de soins et de services et qu'elle contribue à l'utilisation efficace des ressources disponibles;

ATTENDU que la Direction des services professionnels et de la pertinence clinique (DSPPC) travaille à l'implantation du programme « Culture juste », lequel vise entre autre une communication et une collaboration accrues;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER la Direction des services professionnels et de la pertinence clinique dans son projet d'implantation du programme « Culture juste ».

6 Affaires courantes

6.1 Transfert à la Société québécoise des infrastructures du mandat d'acquisition de terrains pour la construction du nouvel hôpital

M. Michel Parent, directeur nouvel hôpital en Outaouais et transition présente le projet. Conformément à la directive de gestion des projets majeurs du gouvernement du Québec, le CISSS de l'Outaouais doit effectivement adopter une résolution visant à mandater la SQI, pour que cette dernière procède à l'achat ou à l'expropriation de terrains en son nom



CISSSO-080-2022

ATTENDU que Le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé autorisait le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à élaborer un dossier d'opportunité pour le projet de construction d'un nouvel hôpital affilié universitaire;

ATTENDU que ce projet est inscrit au secteur Santé et Services sociaux dans la catégorie projets à l'étude du Plan québécois des infrastructures;

ATTENDU que ce projet est visé par la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, c. I-8.3);

ATTENDU que ce projet est réalisé selon la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructures publique du Gouvernement du Québec;

ATTENDU que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais a signé un protocole d'entente avec la Société québécoise des Infrastructures pour la réalisation du projet le 19 mai 2021;

ATTENDU que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais désire mandater la Société québécoise des Infrastructures pour procéder à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, des immeubles requis pour la construction du Centre hospitalier affilié universitaire (CHAU);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER la Société québécoise des Infrastructures pour prendre toutes les mesures requises afin de procéder au transfert de propriété du ou des immeubles requis pour la construction du Centre hospitalier affilié universitaire (CHAU), au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, de procéder à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, desdits immeubles;

D'AUTORISER madame Josée Filion, présidente directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à signer pour et au nom de ce dernier, ce mandat confié à la Société québécoise des Infrastructures.

6.2 Accroissement des aliments québécois dans l'approvisionnement alimentaire

Mme Julie Whissel, directrice adjointe des services techniques et logistiques dépose un projet de demande de subvention de 335 462 \$ au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le cadre du programme de développement des marchés bioalimentaires, dans l'objectif d'accroître la part des achats d'aliments québécois dans son approvisionnement alimentaire.

CISSSO-081-2022

ATTENDU que la politique sur le développement durable a été adoptée par le Conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais le 5 mars 2020 (résolution CISSSO-048-2020);

ATTENDU que le comité de développement durable du CISSS de l'Outaouais a adopté un plan d'action en développement durable, notamment avec comme un des objectifs de favoriser l'achat local;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a eu la confirmation d'octroi d'une subvention de 335 462 \$ auprès du MAPAQ dans le cadre du programme de développement des marchés bioalimentaires qui vise à appuyer le déploiement de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois dans les institutions publiques du Québec;

ATTENDU que chaque versement de l'aide financière est conditionnel au respect, par le CISSS de l'Outaouais, de ses obligations prévues en vertu d'une convention avec le MAPAQ entrée en vigueur le 6 novembre 2020 et se terminant à la date où son objet et les obligations qui y sont prévues auront été réalisés;

ATTENDU que l'investissement complémentaire du CISSS de l'Outaouais est de 195 132 \$ en nature, et de 29 911\$ en espèces;

ATTENDU que la Table Agroalimentaire de l'Outaouais contribuera un montant de 9 044 \$ en nature pour la réalisation du projet;



ATTENDU que la valeur totale du projet est de 569 549 \$ en y incluant la subvention de 335 462 \$ demandée auprès du MAPAQ;

ATTENDU que le dépôt d'une demande de réclamation d'aide financière auprès du MAPAQ doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le CISSS de l'Outaouais s'engage financièrement dans le projet, comme convenu, tout en certifiant que les dépenses inscrites dans le Formulaire de réclamation correspondent aux sommes (avant taxes) réellement engagées et payées aux fins du projet d'accroissement des aliments québécois dans l'approvisionnement alimentaire du CISSS de l'Outaouais;

QUE le CISSS de l'Outaouais respecte les obligations et devoirs énoncés dans la Convention d'aide financière et déclare toute somme d'argent reçue ou à recevoir d'un autre ministère ou organisme gouvernemental du Québec ou du Canada en lien avec le présent projet.

6.3 Nouvelle tarification de stationnement

Mme Julie Whissel, directrice adjointe des services techniques et logistiques présente le projet visant à adopter une nouvelle tarification pour les stationnements du CISSS de l'Outaouais, suivant la nouvelle directive relative aux activités de stationnement des établissements publics émise par les autorités gouvernementales. Conformément à ces nouvelles dispositions, le CISSS de l'Outaouais doit indexer annuellement la tarification du personnel, stagiaires et médecins en appliquant l'indice des prix à la consommation « IPC » fixé à 4,6% (taux de 3,8% pour 2021 auquel s'ajoute 0,8% pour 2020). La proposition ne comprend pas d'ajustements pour les tarifs hebdomadaires et mensuels pour les visiteurs et les usagers recevant des soins/services fréquents ou de longue durée, lesquels feront l'objet d'une proposition future.

CISSSO-082-2022

ATTENDU que la circulaire 2020-019 émise par le MSSS a été révisée le 23 février 2022;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a procédé à la révision de la tarification des aires de stationnement de ses installations telle que le prévoit la circulaire mentionnée précédemment;

ATTENDU que le comité de direction a adopté la révision de la tarification des aires de stationnement présentée le 8 mars 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPLIQUER la tarification des aires de stationnement applicable aux employés, stagiaires et médecins en vigueur au 1er avril 2022 pour les installations étant soumises à une telle tarification;

D'APPLIQUER la tarification des aires de stationnement horaire et journalière applicable aux visiteurs et usagers recevant des soins/services fréquents ou de longue durée, en vigueur au 1er avril 2022 pour les installations étant soumises à une telle tarification.

7 Comité des ressources humaines

7.1 Rapport du président du comité - séance du 14 mars 2022

Le président du comité des ressources humaines, M. Xavier Lecat, présente un compte-rendu de la séance du 14 mars 2022:

- Plan de gestion intégré de la santé organisationnelle (GISO) - Josée Beurivage et Stéphanie Legault ont présenté plan d'action GISO de la Direction déficience et réadaptation (DDR), et le volet « Miser sur nos ressources humaines » du plan d'action 2022-2025. La direction vise la cohérence entre le développement des personnes et le développement de la direction elle-même, incluant sa santé financière. Comparativement à l'an dernier, le taux d'assurance salaire s'est amélioré passant de 8 % à 7.39 % pour la période 11. Au-delà de la santé des personnes, la santé des équipes est également garante de la santé organisationnelle de la DDR.



- Plan de gestion intégré de la santé organisationnelle (GISO) - Maryse Castonguay et Stéphane Audette présentent le plan tactique 21-23 de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE). En 2019, des modifications de la structure organisationnelle ont été apportées notamment avec l'ajout des secteurs des archives, passant de 35 à près de 350 employés. Une communication efficace multidirectionnelle demeure un élément clé pour la réalisation des orientations. L'axe prioritaire est d'offrir un milieu de travail de choix où les employés sont heureux. Les objectifs visés sont : favoriser le développement des compétences, créer un environnement favorisant les liens sociaux et augmenter les possibilités d'échanges entre les secteurs de la DQEPE. Pour les prochaines étapes, la direction souhaite revoir le processus d'accueil, initier des rencontres statutaires pour comprendre les besoins des équipes, organiser des activités de reconnaissance et promouvoir le télétravail.
- Relations patronales/syndicales - Un point d'information a été présenté en ce qui concerne le paiement de la rétroactivité. Non encore automatisées par notre fournisseur informatique, les manœuvres ont dû être effectuées manuellement afin de procéder aux paiements de la rétroactivité aux employés dans les délais prescrits.
- Stratégies de recrutement - Le processus de régularisation des embauches JeContribue a débuté avec les employés contractuels ayant déjà mentionné leur intérêt. 290 nouveaux candidats sont en traitement, dont 134 en attentes de documents. Dans un deuxième temps, une correspondance sera acheminée à tous les autres employés contractuels pour les informer du processus à entreprendre s'ils sont intéressés à être régularisés. Le MSSS accorde un délai jusqu'à l'été pour finaliser le tout.
- Points d'information DRHCAJ - Stéphane Lance confirme au comité que le volet des communications est retiré de la direction. Les entrevues pour le poste de directeur et des trois directeurs adjoints pour la direction des ressources humaines et affaires juridiques (DRHAJ) ont eu lieu et les nominations sont présentées au point 7.3.

7.1.1 Procès-verbal de la séance du 14 février 2022

Dépôt du document en titre.

7.2 Nomination d'un membre au comité des ressources humaines

CISSO-083-2022

ATTENDU la résolution CISSO-853-2021 adoptée le 23 septembre 2021 nommant les membres du comité des ressources humaines du conseil d'administration (CA-RH) pour l'année 2021-2022;

ATTENDU que l'article 1 du Règlement de régie interne du CA-RH (R-010) spécifie que les membres du comité sont nommés par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais et que ce comité est composé d'un minimum de trois (3) membres dont une majorité de membres indépendants ayant une compétence ou intérêt en gestion des ressources humaines;

ATTENDU que le comité CA-RH est actuellement composé de trois membres et que M. Rémi Bertrand a signifié son intérêt à être membre;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER M. Rémi Bertrand membre du CA-RH, en addition des membres nommés précédemment.

7.3 Nomination de cadres supérieurs

7.3.1 Direction des ressources humaines et des affaires juridiques (DRHAJ)

CISSO-084-2022

ATTENDU que le poste de directeur des ressources humaines et des affaires juridiques a été affiché du 01 au 22 février 2022;

ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de Monsieur Hugo Lemay pour le poste de directeur des ressources humaines et des affaires juridiques;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de



services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 47 est 128 240 \$ à un maximum de 166 712 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 141 775.13 \$, a été établi selon la règle de reconnaissance du salaire avant le départ de l'organisation ainsi que l'expérience pertinente acquise à l'extérieur du réseau sans excéder le maximum de la classe salariale 47 auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3,5% applicable tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER monsieur Hugo Lemay au poste de directeur des ressources humaines et des affaires juridiques. La date d'entrée en fonction sera le 25 avril 2022;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directeur des ressources humaines et des affaires juridiques de monsieur Hugo Lemay à 141 775.13 \$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité.

7.3.2 Direction adjointe des ressources humaines et des affaires juridiques (DRHAJ) - Relations avec les employés, syndicats, et affaires juridiques

CISSSO-085-2022

ATTENDU que le poste de directrice adjointe DRHAJ- relation avec les employés, syndicats et affaires juridiques a été affiché du 01 au 22 février 2022;

ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de Madame Mélanie Flibotte pour le poste de directrice adjointe DRHAJ- relation avec les employés, syndicats et affaires juridiques;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 44 est 108 338 \$ à un maximum de 140 839 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 129 239.14 \$, a été établi selon la règle de reconnaissance de l'expérience pertinente acquise à l'extérieur du réseau sans excéder le maximum de la classe salariale 44 auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3% applicable tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER madame Mélanie Flibotte au poste de directrice adjointe DRHAJ- relation avec les employés, syndicats et affaires juridiques. La date d'entrée en fonction sera le 02 mai 2022 ;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directrice adjointe DRHAJ- relation avec les employés, syndicats et affaires juridiques de madame Mélanie Flibotte à 129 239.14 \$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité.

7.3.3 Direction adjointe des ressources humaines et des affaires juridiques (DRHAJ) - Gestion intégrée de la main d'œuvre

CISSSO-086-2022

ATTENDU que le poste de directrice poste de directrice adjointe DRHAJ- gestion intégrée de la main-d'œuvre a été affiché du 22 février au 10 mars 2022;



ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de madame Leslie-Anne Barber pour le poste de directrice adjointe DRHAJ- gestion intégrée de la main-d'œuvre;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 44 est 108 338 \$ à un maximum de 140 839 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 140 839 \$, a été établi selon la règle de reconnaissance de l'expérience pertinente acquise à l'extérieur du réseau sans excéder le maximum de la classe salariale 44 auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3% applicable tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux ;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER madame Leslie-Anne Barber au poste de directrice adjointe DRHAJ- gestion intégrée de la main-d'œuvre. La date d'entrée en fonction sera le 2 mai 2022;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directrice adjointe DRHAJ- gestion intégrée de la main-d'œuvre de madame Leslie-Anne Barber à 140 839 \$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité.

7.3.4 Direction adjointe des ressources humaines et des affaires juridiques - Développement organisationnel et gestion intégrée de la santé organisationnelle

CISSSO-087-2022

ATTENDU que le poste de directeur adjoint DRHAJ - Développement organisationnel et gestion intégrée de la santé organisationnelle a été affiché du 22 février au 10 mars 2022;

ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de Monsieur Thibaut Coulangeon pour le poste de directeur adjoint DRHAJ - Développement organisationnel et gestion intégrée de la santé organisationnelle;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 44 est 108 338 \$ à un maximum de 140 839 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 117 418.51 \$, a été établi selon la règle d'application de 10% de majoration du salaire actuel sans excéder le maximum de la classe salariale 44 auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3% applicable tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER monsieur Thibaut Coulangeon au poste de directeur adjoint DRHAJ - Développement organisationnel et gestion intégrée de la santé organisationnelle. La date d'entrée en fonction sera le 25 avril 2022;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directeur adjoint DRHAJ- gestion intégrée de la santé organisationnelle de monsieur Thibaut Coulangeon à 117 418.51 \$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité.



CISSSO-088-2022

7.3.5 Direction adjointe des soins infirmiers (DSI) volet soutien à la pratique

ATTENDU que le poste de directeur adjoint des soins infirmiers volet soutien à la pratique a été affiché du 2 au 15 février 2022;

ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de monsieur Serge Gauvreau pour le poste de directeur adjoint des soins infirmiers volet soutien à la pratique;

ATTENDU que monsieur Serge Gauvreau détient un poste de classe salariale 44, soit la même classe salariale que le poste de directeur adjoint des soins infirmiers volet soutien à la pratique;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 19 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre n'est pas modifié à la suite d'une mutation;

ATTENDU que monsieur Serge Gauvreau a droit à l'allocation de disponibilité 3% qui s'ajoute à son salaire annuel tel qu'indiqué à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux;

ATTENDU que le salaire annuel de monsieur Serge Gauvreau s'élève présentement à 136 496,09 \$;

ATTENDU que monsieur Serge Gauvreau est en accord avec la mutation proposée;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la mutation de monsieur Serge Gauvreau;

DE NOMMER ce dernier au poste de directeur adjoint des soins infirmiers volet soutien à la pratique à la Direction des soins infirmiers. La date d'entrée en fonction sera déterminée ultérieurement.

7.3.6 Direction adjointe santé mentale et dépendance (DSMD)

CISSSO-089-2022

ATTENDU que le poste de directrice adjointe des programmes santé mentale et dépendance a été affiché du 14 au 25 février 2022;

ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de madame Jeneviève Caron pour le poste de directrice adjointe des programmes en santé mentale et dépendance;

ATTENDU que madame Jeneviève Caron a occupé en intérim le poste de directrice adjointe des programmes en santé mentale et dépendance du 7 février au 19 décembre 2021;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 43 est 102 415 \$ à un maximum de 133 140 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 111 434,40 \$, a été établi selon la règle d'application de 10% de majoration du salaire actuel sans excéder le maximum de la classe salariale 43 auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3% applicable tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER madame Jeneviève Caron au poste de directrice adjointe des programmes en santé mentale et dépendance. La date d'entrée en fonction sera déterminée ultérieurement.

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directrice adjointe des programmes en santé mentale et dépendance de madame Jeneviève Caron à 111 434,40 \$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité.

8 Correspondance et dépôt de documents

8.1 Report du processus de renouvellement des membres du conseil d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux

Dépôt d'une lettre signée le 18 février 2022 par le sous-ministre adjoint de la Santé et des Services sociaux, M. Daniel Desharnais, annonçant le report à l'automne 2022 du processus de renouvellement des membres du conseil d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux.

8.2 Nouvelle composition du Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

Dépôt des résolutions adoptées par le Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) le 19 janvier 2022 complétant le processus électoral et annonçant la nouvelle composition du CRSP.

8.3 Services de proximité - MRC Vallée-de-la-Gatineau

Dépôt d'une lettre signée le 9 mars 2022 par le président du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais, M. Michel Roy, à l'attention de la préfère de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, Mme Chantal Lamarche, concernant les services de proximité dans le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau.

9 Date de la prochaine séance : 21 avril 2022 (visioconférence)

10 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 59.

Christiane Morin-Carle
Vice-présidente

Josée Filion
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 21 avril 2022, résolution CISSSO-091-2022.

NOTE : Après la séance régulière, les membres se réunissent pour un échange informel d'une dizaine de minutes visant l'amélioration du fonctionnement des séances.

